

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

**Nombre de Conseillers : 11**

**En exercice : 10**

**Présents : 9**

**Votants : 9**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à vingt heures

Se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe CONFOLANT, Maire.

**Date de la convocation : 23 juin 2025**

**Présents** : Philippe CONFOLANT, Philippe GALLO, Daniel BILLARD, Louis de FARALS, Marie BOSSU, Serge BILLARD. Antoine SCHERRER, Didier de CACQUERAY, Sébastien MAUROUSSET

**Absents excusés** : Anthony BOURBON

**Secrétaire de séance** : Marie BOSSU

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Procès verbal et délibérations afférentes du 10/04/2025
  - 2) Désignation d'un agent délégué et correspondant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
  - 3) Prise de connaissance des bilans 2024 de la Communauté de communes « Brenne-Val de Creuse »
  - 4) Fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse
  - 5) Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de la mairie et système de sauvegarde des données informatiques
  - 6) Désignation d'un représentant pour l'entente intercommunale de musique et de danse
  - 7) FAR 2026
  - 8) Questions diverses
- 
- 1) **Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025** est accepté à l'unanimité ainsi que les délibérations afférentes n° 2025-009 à 2025-027. (Délibération n°2025-028)
  
  - 2) **Désignation d'un agent délégué et correspondant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**  
(Délibération 2025-029)

Suite au départ en retraite de madame Isabelle BILLARD, madame Valérie LAUZANNE est désignée comme agent délégué et correspondant afin de maintenir le bon fonctionnement du CNAS au sein de la collectivité.

3) Le Conseil municipal a pris connaissance du **bilan d'activité et du bilan chaleur 2024** de la Communauté de communes BRENNE-VAL DE CREUSE.  
(Délibération n°2025-030)

4) **Fixation du nombre et de la répartition de sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes BRENNE-VAL DE CREUSE**  
(Délibération n°2025-031)

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-6-1, qui prévoit qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé à la détermination du nombre et de la répartition des sièges de l'organe délibérant de la Communauté de Communes,

Dans la perspective des élections municipales de 2026, les communes de la Communauté de Communes Brenne- Val de Creuse sont invitées à se prononcer sur la composition du prochain Conseil Communautaire et sur la répartition du nombre de conseillers pour chaque commune.

Les dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT fixent un nombre de sièges de délégués qui varie en fonction de la taille de la Communauté de Communes et fixe la répartition des sièges qui doit prendre en compte la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il a été convenu entre les communes membres de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse que cette répartition serait fixée selon un accord local respectant les conditions cumulatives prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT et fixant le nombre total de conseillers communautaires à 43.

La répartition se ferait de la façon suivante :

- 13 conseillers communautaires pour la commune du Blanc,
- 2 conseillers communautaires pour la commune de Tournon-Saint-Martin,
- 2 conseillers communautaires pour la commune de Pouligny-Saint-Pierre,
- 2 conseillers communautaires pour la commune de Thenay,
- 1 conseiller communautaire pour toutes les autres communes, ces dernières ayant chacune un conseiller communautaire suppléant.

5) **Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de la mairie et système de sauvegarde des données informatiques**  
(Délibération n°2025-032)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que notre prestataire informatique CERIG a prévenu qu'à partir du mois d'octobre 2025 le système d'exploitation Windows 10 va être arrêté et que le passage à Windows 11 va être nécessaire pour l'utilisation de ses programmes informatiques.

Après vérification par notre prestataire de service de maintenance COUSIN PERRIN, l'ordinateur du secrétariat de la mairie n'a pas les capacités suffisantes pour passer à Windows 11. Il est nécessaire d'acquérir avant le mois d'octobre un nouvel ordinateur.

Monsieur le Maire explique également aux membres du Conseil municipal que le système de sauvegarde des données informatiques est obsolète.

Le Conseil municipal décide d'acquérir chez COUSIN PERRIN :

- L'ordinateur pour un montant de 1 574.76 € HT
- Le système de sauvegarde : 1 066.34 € HT + 19 € HT/mois pour la sauvegarde externalisée

6) **Désignation d'un représentant pour l'entente intercommunale de musique et de danse (Le Blanc)**  
(Délibération n°2025-033)

Monsieur Sébastien MAUROUSSET est désigné représentant de la commune.

7) **FAR 2026**  
(Délibération n°2025-034)

Le Conseil municipal fait, avant le 15 septembre 2025, une demande de subvention du Fonds d'Action Rurale (FAR) portant sur les travaux d'éclairage public pour l'ensemble de la commune dont le montant d'une première demande de devis s'élève à 48 856.80 €.

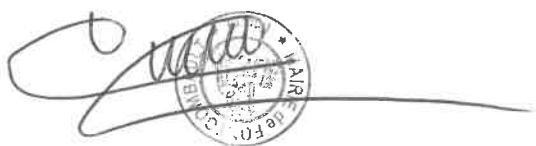
Le montage technique (demande de devis) et financier sera décidé au prochain conseil municipal.

8) **QUESTIONS DIVERSES**

- Les travaux de la route des Sicardonnières en commun avec Pouligny-Saint-Pierre ont débuté.
- Les travaux d'aménagement sécuritaire de la route de Pouligny (Centre de Loisirs) débiteront en septembre.
- Le Conseil municipal souhaite optimiser l'espace de la cuisine de la salle des fêtes (achat d'un frigidaire, four micro-onde, four). Le conseil municipal va étudier le dossier.
- Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les grandes lignes de la nouvelle réforme relative au mode de scrutin des élections municipales 2026 pour les communes de moins de 1 000 habitants.
- Madame Marie BOSSU fait un point sur les activités de l'association « Le Jardin Partagé ».
- Comme chaque année, nous devons tenir un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées qui en font la demande pour bénéficier d'une assistance des services sociaux et sanitaires.

- La mise en place d'un numéro de téléphone national vert « canicule info service » : 800 66 66 pourra vous renseigner.  
Bien entendu, dans notre Commune, nous connaissons suffisamment nos voisins pour leur venir en aide en cas de problèmes et les liens d'amitié et de solidarité ont toujours permis de prévenir des complications graves chez nos aînés.
- Les bacs jaunes et noirs pour les résidences secondaires (rue du Châtelet, à côté du bac à verres) sont mis en place. Les clés, pour ceux qui ne les auraient pas encore, sont à retirer au SYMCTOM (02 54 28 12 00).

Le Maire,  
**P. CONFOLANT**



Le Secrétaire de séance,  
**M. BOSSU**

